

Aidez les Clients à obtenir la couverture dont ils ont besoin et faites croître vos affaires avec **la nouvelle remise de prime d'une durée limitée**. Cette offre sera disponible pour les demandes reçues du 1^{er} avril au 30 juin 2025. Il y a deux options desquelles tirer parti.

1. **Remise de prime sur AMG adulte** : Achetez un contrat d'AMG Sun Life pour une personne assurée adulte, de 18 ans ou plus, et touchez une remise de 3 mois de prime. Après l'établissement du contrat et leur maintien en vigueur pendant au moins 1 an, le propriétaire du contrat recevra un chèque correspondant à 3 mois de primes pour le contrat d'AMG.
2. **Remise de prime sur AMG enfant** : Achetez un contrat d'AMG Sun Life pour une personne assurée enfant, âgée de 30 jours à 17 ans, et touchez une remise de 6 mois de prime. Après l'établissement du contrat et leur maintien en vigueur pendant au moins 1 an, le propriétaire du contrat recevra un chèque correspondant à 6 mois de primes pour le contrat d'AMG.

Vous voulez en savoir plus?

Pour en savoir plus, lisez la foire aux questions ci-dessous.

Ne tardez pas! Tirez profit de cette occasion d'une durée limitée et aidez les Clients à obtenir la couverture dont ils ont besoin. Cette offre est disponible pour les propositions reçues du 1^{er} avril 2025 au 30 juin 2025 uniquement.

Ressources

Assurance maladies graves

Voici une copie de la lettre qui a été envoyée au Client/à la Cliente.

Client
11, rue Ici
Ville (Québec) A1A B2B

Le 1^{er} mai 2024

Bonne nouvelle! Vous êtes admissible à une remise de **trois/six** mois sur votre prime pour le contrat AV - **W111,111-1**

Bonjour,

Félicitations! Vous avez choisi d'ajouter l'Assurance maladies graves Sun Life (AMG Sun Life) à votre parcours financier. Si la vie vous prend au dépourvu, l'AMG Sun Life prévoit un paiement comptant libre d'impôt. Ce paiement peut aider à payer les frais associés à une maladie qui viendrait bouleverser votre vie.

Nous avons de bonnes nouvelles pour vous! Vous recevrez bientôt un chèque par la poste équivalent à **trois/six** mois de primes d'AMG Sun Life.

C'est parce que la couverture offerte par votre contrat d'AMG Sun Life est en vigueur depuis un an. En vertu de la modification de contrat ci-jointe, vous avez maintenant droit à une remise de **trois/six** mois sur la prime totale de la première année.

Si vous avez des questions ou souhaitez discuter de votre parcours financier, appelez Jane Doe, au 709-111-1111. Vous pouvez aussi nous appeler au 1-877-SUN-LIFE (1-877-786-5433) les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE. Nous sommes là pour vous aider.

Cordialement,

L'équipe de la Sun Life

Numéro de contrat : (le « contrat »)

Propriétaire :

Modification de contrat

La présente modification de contrat décrit les changements apportés à votre contrat. Elle fait partie intégrante de votre contrat. Veuillez la conserver avec votre contrat.

Si le contrat demeure en vigueur pendant au moins un (1) an à compter de la date indiquée dans le *Sommaire du contrat*, les primes payables pendant la première année du contrat seront réduites d'un montant équivalent à **trois (3)/six (6)** mois de primes. Le montant de cette réduction sera calculé en fonction de la périodicité choisie par le propriétaire (annuelle ou mensuelle).

Toutes les autres dispositions du contrat demeurent inchangées.

Signé par,



Kevin Strain
Président et chef de la direction
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie



Adele Mossman
Vice-présidente, opérations de l'Individuelle
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie

Foire aux questions

Critères d'admissibilité et période de la campagne

Q. Qui est admissible à la remise de prime?

R. Le chèque de remise sera envoyé aux propriétaires de contrat qui :

- Soumettent une proposition pour un contrat d'AMG Sun Life pour une personne assurée adulte, de 18 ans ou plus.
 - Le nouveau contrat reste en vigueur pendant 12 mois à partir de la date de début du contrat.
 - Quand le contrat aura été en vigueur pendant 12 mois, le propriétaire recevra un chèque correspondant à 3 mois de primes pour le contrat d'AMG.
- Soumettent une proposition pour un contrat d'AMG Sun Life pour une personne assurée enfant, de moins de 18 ans.
 - Le nouveau contrat reste en vigueur pendant 12 mois à partir de la date de début du contrat.
 - Quand le contrat aura été en vigueur pendant 12 mois, le propriétaire recevra un chèque correspondant à 6 mois de primes pour le contrat d'AMG.

La remise de prime sera indiquée dans une modification de contrat envoyée en même temps que le chèque.

Q. Est-ce que les transformations de contrats AMG sont éligibles pour la remise de prime?

R. Non, les transformations de contrats AMG ne seront pas éligibles. La remise de prime s'applique seulement aux propositions de nouvelles affaires.

Q. Quelle est la période de la campagne?

R. L'offre est disponible pour les propositions reçues du 1^{er} avril 2025 au 30 juin 2025.

Q. Où puis-je trouver la date à laquelle commence la période d'attente de douze mois?

R. Accédez à l'outil Portefeuille du Client pour trouver la date d'établissement du contrat.

Pour accéder à l'outil sur la centrale Sun Life, passez votre curseur sur le menu déroulant « Service au Client » et sélectionnez « Portefeuille du Client » dans la section « Liens rapides » à gauche.

Liens rapides	Production d'affaires nouvelles	Services	Aperçus	Engagement des Clients
Formulaires	Survol – Production d'affaires nouvelles	Survol – Services	Survol – Aperçus	Activation de la clientèle
Centrale des outils	Modification de contrat	Changement d'adresse	Aperçus Sun Life – affaires nouvelles	Modèle d'interaction Client pour la vie
Centrale des demandes	Transformation	Changements de nom	Aperçus Sun Life – Formation	Lumino Santé
Centrale des activités	Majorations de taux	Centre numérique des Clients	Aperçus de contrats de Vie universelle en vigueur	Centre numérique des Clients
Centre des signatures	Ententes de recommandation	Avances sur contrat	Aperçus de contrats d'assurance traditionnelle en vigueur	Outil Accès-client
Outil Sélection de formulaire	Entrevues téléphoniques	Envoyer un message sécurisé au Client	Rentes à constitution immédiate	
Portefeuille du client				

Lorsque vous cliquez sur le lien pour visualiser le portefeuille du Client, l'écran ci-dessous s'affiche. Entrez le numéro de contrat et cliquez sur « Suivante ».

Portefeuille du client

Avant d'aller plus loin, nous devons savoir pour quel conseiller vous travaillez en ce moment. Vous pouvez spécifier ce conseiller à l'aide de la liste déroulante ci-dessous ou en tapant le numéro du conseiller ou le numéro du contrat.

Si vous tapez le numéro du contrat, nous présumerons que le conseiller attribué de ce contrat est bien celui que vous voulez.

Sélectionnez le centre financier / bureau :

ou

Tapez le numéro du conseiller : (exemple : S282828 ou 282828)

ou

Tapez le numéro du contrat : (exemple : 9999,999-9 ou 050004567)

Si, pour le contrat, le propriétaire et la personne assurée ne sont pas la même personne, on vous demandera de sélectionner le portefeuille du Client que vous voulez afficher.

Portefeuille du client - Résultat de la recherche d'un client

Veuillez sélectionner le client voulu ou lancer une **nouvelle recherche**.

Les détails des contrats de rente à constitution immédiate à l'étude et des contrats d'assurance-santé personnelle ne peuvent pas être affichés sur ce site. Les clients qui ne possèdent que ces produits ne paraîtront donc pas ici.

Trier le tableau selon :

Nom

Allez

Nom

Date de naissance

propriétaire

assuré

Page des résultats : 1

Précédente

Tous les contrats du Client s'afficheront. Déterminez les contrats qui s'appliquent aux fins de l'offre de remise de prime. Dans la colonne de droite, vous verrez la date d'établissement. C'est la date qui détermine le début de la période d'admissibilité de douze mois. Elle commence à la date d'établissement des contrats admissibles.

Portefeuille du client

Montrez-moi

Allez

Cette page affiche les contrats dont le client est le propriétaire. Certains contrats pourraient ne pas y paraître. Les contrats d'assurance-santé personnelle et les rentes à constitution immédiate à l'étude ne sont pas affichés sur cette page.

Renseignements sur le client

Nom :

Adresse :

Date de naissance :

Langue :

Téléphone à la maison :

Cellulaire :

Votre client a-t-il déménagé?

[Changer l'adresse](#)

Assurance-vie

Numéro de contrat	Nom du contrat	Propriétaire	Personne assurée	Situation	Date d'établissement
-------------------	----------------	--------------	------------------	-----------	----------------------

Nom et code du conseiller :

Vie Capitalisation Sun Life
avec participation II

En vigueur

16 août 2019

Vie Capitalisation Sun Life
avec participation II

En vigueur

26 déc 2018

Assurance-santé

Numéro de contrat	Nom du contrat	Propriétaire	Personne assurée	Situation	Date d'établissement
-------------------	----------------	--------------	------------------	-----------	----------------------

Nom et code du conseiller :

Assurance maladies graves
Sun Life - à vie

En vigueur

26 déc 2023

Q. Quels âges sont admissibles aux fins de la remise de prime?

R. Les Clients de tous les âges sont admissibles pourvu qu'ils répondent aux exigences en matière d'âge de chaque type de produit ainsi qu'aux critères de la remise de prime.

Q. Ai-je le droit d'antidater les contrats?

R. Oui. Si désiré, les Clients peuvent antidater un contrat d'AMG. L'antidatage est autorisé jusqu'à 6 mois pour les polices AMG avec les règles existantes. Pour les polices Temporaire Évolution, la proposition doit être soumise en même temps, mais nous permettrons d'antidater ces polices jusqu'à 12 mois avec les règles existantes.

Q. Est-ce que la remise de prime a une incidence sur la rémunération des conseillers?

R. Non. Il n'y aura pas d'incidence sur la rémunération des conseillers.

Q. Est-ce qu'il y a des restrictions liées à la couverture ou aux montants des primes pour les produits AMG Sun Life?

R. Oui. Pour les contrats d'AMG pour enfant, le montant de la couverture peut être limité par la tarification en fonction de plusieurs facteurs, notamment l'âge de l'enfant, le montant de la couverture d'AMG existante pour l'enfant et ses frères et sœurs, ainsi que l'assurance invalidité, maladie grave ou soins de longue durée individuelle ou collective existante pour les parents de l'enfant. Pour les polices d'AMG pour adultes, les minimums et maximums standard s'appliquent.

Paiement de la remise de prime

Q. Comment la remise de prime est-elle calculée?

R. Conformément aux dispositions du contrat, la remise de prime sera équivalente à trois ou six mois de primes de la première année de l'AMG. Nous calculons le montant de la remise de prime en fonction du mode de paiement sélectionné.

Calcul pour la remise de prime d'AMG pour adulte :

Paiement mensuel : Prime mensuelle totale du produit d'AMG x 3 = montant de la remise

Paiement annuel : (Prime annuelle totale du produit d'AMG/12) x 3 = montant de la remise

Calcul pour la remise de prime d'AMG pour enfant :

Paiement mensuel : Prime mensuelle totale du produit d'AMG x 6 = montant de la remise

Paiement annuel : (Prime annuelle totale du produit d'AMG/12) x 6 = montant de la remise

Q. Comment le paiement de la remise de prime est-il effectué?

R. Nous émettrons un chèque au nom du propriétaire de contrat après la confirmation des renseignements suivants :

- Le contrat satisfait aux critères d'admissibilité.
- Le contrat AMG est approuvé et la période de 12 mois après la date d'établissement est passée.
- Le contrat AMG reste en vigueur et le paiement des primes est à jour.

Q. La remise de prime s'applique-t-elle seulement au montant de la prime de base? Les garanties facultatives sont-elles aussi incluses (p. ex., RDPD, RDPR/E, EIT, etc.)?

R. La remise s'applique à la prime de base et à toutes garanties facultatives du produit AMG. Nous établissons le montant de la remise selon le mode de paiement sélectionné. Cela comprend la couverture de base, les garanties facultatives, et les frais de contrat.

Q. Est-ce qu'il y a un montant minimal ou maximal prévu pour la remise de prime?

R. Non. Il n'y a aucun montant de remise minimal ou maximal.

Q. Qui reçoit le chèque si le payeur n'est pas le propriétaire de contrat?

R. Le propriétaire de contrat reçoit le chèque.

Q. Si le contrat AMG tombe en déchéance durant les 12 premiers mois, ouvrira-t-il droit à la remise de prime?

R. Non, les contrats doivent rester en vigueur pendant 12 mois à partir de la date d'anniversaire pour que la remise de prime s'applique.

Q. De quelle façon les modifications apportées au contrat ou au montant de la couverture durant la période d'admissibilité agissent-elles sur le montant de la remise de prime?

R. La remise de prime sera fondée sur les primes payées durant les 12 premiers mois du contrat admissible aux fins de la remise de prime.

Admissibilité du contrat

Q. Est-ce que les propositions soumises sur Demande en direct et en format papier seront admissibles?

R. Oui. Tous les formats de proposition sont admissibles à la remise de prime. Cependant, nous recommandons fortement d'utiliser Demande en direct pour assurer un processus plus harmonieux et efficace. Vous trouverez des ressources sur la [page d'accueil de Demande en direct](#).

Q. Les propositions d'AMG déjà reçues qui n'ont pas encore été régularisées ouvrent-elles droit à la remise de prime?

R. Non. Toute proposition qui était en cours de tarification lors du lancement de la campagne, ou qui était approuvée, mais pas encore régularisée, N'OUVRE PAS droit à la remise de prime.

NOTE : Toute proposition d'AMG qui est annulée pour être soumise de nouveau afin de tirer parti de l'offre n'ouvrira pas droit à la remise de prime.

Q. Si la remise de prime s'applique à un contrat AMG avec le garantie facultative RDPR/E, est-ce que la remise de prime sera déduite du retour de prime quand cet avenant arrivera à échéance?

R. Non. La remise de prime applicable à une AMG Sun Life n'aura aucun impact sur l'accumulation du retour de prime payable sous un avenant de retour de prime.

Q. Est-ce que le propriétaire du nouveau contrat d'AMG peut changer durant la période d'admissibilité de 12 mois?

R. Oui, le propriétaire du nouveau contrat peut changer durant la période d'admissibilité de 12 mois.

Q. Est-ce que les contrats détenus par des entreprises, ou en copropriété peuvent être admissibles à la remise de prime?

R. Oui, à condition qu'ils répondent aux critères d'admissibilité. Pour les scénarios de copropriété avec une entreprise et un individu en tant que copropriétaires, la remise de prime sera calculée au prorata du montant de la prime payée par chaque propriétaire au cours des 12 premiers mois. Deux chèques de remise de prime seront envoyés, un à chaque propriétaire du contrat, pour leur part proportionnelle du montant payé.

Q. Dois-je soumettre une lettre d'accompagnement pour indiquer que les contrats soumis doivent être inclus au titre de la remise de prime?

R. Non. Nous vous prions de ne pas inclure de lettre d'accompagnement rien que pour indiquer que le contrat est admissible dans le cadre de la campagne de remise de prime, car cela ralentira la tarification et le traitement et engendrera des retards dans le service. S'il y a une autre raison valide pour inclure une lettre d'accompagnement, veuillez continuer à le faire.

Des questions?

Communiquez avec votre représentant à la Sun Life ou [écrivez-nous](#).